

MEYLAN

## Un nouveau coup d'Hélice



En mai 2009, le tribunal administratif de Grenoble avait donné raison aux deux associations "Écologie et citoyenneté" et l'Union de quartier des Buclos. Les membres se réjouissaient alors de cette décision : « Le tout-voitures a vécu, il faut donner la priorité à la circulation des transports en commun ». Aujourd'hui, la cour administrative d'appel de Lyon a donné raison à l'État. Les travaux de la bretelle de raccordement de la rocade Sud à l'avenue de Taillefer (Hélice) vont pouvoir reprendre.

Dans cette histoire, il y a ceux qui en rient, et il y a ceux qui s'en indignent. Mais ce ne sont jamais les mêmes.

La roue tourne et l'Hélice va pouvoir continuer de marcher, après plus d'un an et demi d'arrêt.

**« Nous avions préconisé un projet alternatif plus modeste et moins cher »**

Les travaux de la bretelle de raccordement de la rocade Sud à l'avenue de Taillefer et Inovalée (appelée Hélice) avaient été stoppés il y a un peu plus d'un an et

deux ans et demi. Ils avaient été contestés par les Verts de Meylan et des associations de cadre de vie (ADTC, "Écologie et citoyenneté", des unions de quartiers) ainsi que le comité du Site. « Nous avons mis en avant le gigantisme de ce projet et avons préconisé un projet alternatif plus modeste répondant parfaitement aux besoins d'Inovalée mais bien moins cher que celui de la DDE ».

L'affaire avait été portée devant le tribunal administratif de Grenoble, lequel avait donné raison aux deux associations qui avaient déposé le recours : "Écologie et citoyenneté" et l'union de

quartier Buclos/Grand-Pré. Les travaux avaient donc été suspendus au grand bonheur des plaignants qui riaient alors : « L'aspirateur à voiture ne se fera pas ». Et au grand désespoir de Madame le maire et de son équipe municipale qui s'indignaient : « L'Hélice devait permettre un meilleur accès à la zone d'activités économiques et soulager le trafic intérieur de la commune, cette décision est incompréhensible ».

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer décide alors de faire appel de la décision du tri-

bunal administratif de Grenoble.

**« Il ne se passait pas un jour sans que des salariés d'Inovalée me questionnent sur les raisons de l'arrêt du chantier »**

La cour administrative d'appel de Lyon vient de donner raison au ministère, « et donc à la DDE, s'insurge Monique Gondrand, présidente de "Écologie et citoyenneté", rejetant un à un tous nos arguments jugés "insuffisants et pas convainçants". Le Grenelle de l'environnement est bafoué,

une fois de plus ! Nous sommes deux petites associations, nous n'avons pas les moyens d'aller au conseil d'État ».

Du côté de la municipalité, c'est la satisfaction : « La municipalité s'est beaucoup mobilisée en son temps pour que se concrétise le projet de l'Hélice, qui est du ressort de l'État, informe Marie-Christine Tardy. Il ne se passait pas un jour depuis le recours sans qu'un chef d'entreprise ou des salariés d'Inovalée me questionnent sur les raisons de l'arrêt du chantier ».

Monique BLANCHET